CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

ALSTOM

Société Anonyme au capital de 2 158 828 154 €.

Siège social : 3, avenue André Malraux – 92300 Levallois-Perret. N° 389 058 447 R.C.S. Nanterre.

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale Mixte, pour le mardi 2 juillet 2013 à 14h00 au Palais des Congrès, 2 Place de la Porte Maillot, Paris 17ème, sur première convocation, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant.

Ordre du jour

A titre ordinaire

- Rapport de gestion du Conseil d'administration.
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2013.
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2013.
- Approbation des comptes sociaux et des opérations de l'exercice clos le 31 mars 2013.
- Approbation des comptes consolidés et des opérations de l'exercice clos le 31 mars 2013.
- Affectation du résultat.
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés.
- Nomination de Mme Amparo Moraleda en qualité d'administrateur.
- Fixation du montant des jetons de présence.
- Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société.

A titre extraordinaire

- Rapport du Conseil d'administration.
- Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes.
- Autorisation à donner au Conseil d'administration de réduire le capital social par annulation d'actions.
- Autorisation à donner au Conseil d'administration de procéder à des attributions gratuites d'actions ; renonciation de plein droit des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.
- Autorisation à donner au Conseil d'administration de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions ; renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.
- Pouvoirs pour l'exécution des décisions de l'assemblée générale et pour les formalités.

Les projets de résolution qui seront soumis à l'assemblée générale figurent dans l'avis de réunion publié au *Bulletin des Annonces Légales Obligatoires* du 13 mai 2013 et l'avis rectificatif publié au *Bulletin des Annonces Légales Obligatoires* du 20 mai 2013.

1. Conditions à remplir

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut participer à l'Assemblée, soit en y assistant personnellement, soit en s'y faisant représenter par un autre actionnaire, son conjoint ou le partenaire avec qui il a conclu un pacte civil de solidarité. Il peut également se faire représenter par toute autre personne physique ou morale de son choix (article L. 225-106 du Code de commerce) ou voter par correspondance. Toutefois, seuls sont admis à participer à l'Assemblée, les actionnaires qui auront justifié de leur qualité dans les conditions fixées par l'article R. 225-85 du Code de commerce dans les conditions suivantes.

Pour les actionnaires au nominatif, leurs actions doivent être enregistrées à leur nom dans les comptes de titres nominatifs tenus pour le compte d'ALSTOM par BNP Paribas Securities Services, le 3ème jour ouvré précédant l'Assemblée à 0 h 00, soit le 27 juin 2013 à 0 h 00 (heure de Paris).

Pour les **actionnaires au porteur**, leurs actions doivent être enregistrées dans les comptes tenus par l'intermédiaire financier habilité qui assure la gestion de leur compte titres, le 3ème jour ouvré précédant l'Assemblée à 0 h 00, soit le 27 juin 2013 à 0 h 00 (heure de Paris). Cet enregistrement est matérialisé par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire financier.

2. Pour assister personnellement à l'Assemblée Générale

2.1. Demande de carte d'admission par voie postale

Les actionnaires souhaitant assister personnellement à l'Assemblée doivent faire une demande de carte d'admission le plus tôt possible pour recevoir la carte en temps utile.

Les **actionnaires au nominatif** doivent retourner le formulaire de vote adressé avec la brochure de l'Assemblée Générale, en cochant la case A du formulaire après l'avoir daté et signé, à BNP Paribas Securities Services (CTS - Service Assemblées – 9 rue du Débarcadère - 93 761 Pantin Cédex) au plus tard le 1er juillet 2013 à 15h 00 (heure de Paris).

Les **actionnaires au porteur** doivent soit retourner le formulaire de vote, en cochant la case A du formulaire après l'avoir daté et signé, à leur intermédiaire financier, soit demander à celui-ci qu'une carte d'admission leur soit adressée. Celui-ci justifiera directement de la qualité d'actionnaire auprès de BNP Paribas Securities Services par la production d'une attestation de participation. Si un actionnaire au porteur n'avait pas reçu sa carte d'admission le ler juillet 2013, il devra demander à son intermédiaire financier de lui délivrer une attestation de participation, qui lui permettra de justifier de sa qualité d'actionnaire au bureau d'accueil de l'Assemblée.

La carte d'admission sera envoyée par courrier postal.

2.2. Demande de carte d'admission par voie électronique pour les actionnaires au nominatif

Les actionnaires au nominatif souhaitant participer en personne à l'Assemblée peuvent demander une carte d'admission par voie électronique en faisant une demande en ligne sur la plateforme sécurisée Votaccess, accessible via le site Planetshares à l'adresse suivante https://planetshares.bnpparibas.com.

Les actionnaires au nominatif pur devront se connecter au site Planetshares avec leurs codes d'accès habituels. Les actionnaires au nominatif administré recevront un courrier de convocation, qui précisera leur identifiant. Cet identifiant leur permettra d'accéder au site Planetshares.

Dans le cas où l'actionnaire ne serait plus en possession de son identifiant ou de son mot de passe, il peut contacter le numéro 0 800 509 051 mis à sa disposition.

Après s'être connecté, l'actionnaire au nominatif peut accéder à Votaccess via le menu "Mon espace actionnaire", en cliquant sur "Mes assemblées générales". Une synthèse de ses droits de vote s'affichera, lui permettant ainsi de cliquer sur le lien "Accès Vote électronique" dans la barre d'informations à droite. Il sera redirigé vers le site de vote en ligne, Votaccess, où il pourra demander une carte d'admission.

La carte d'admission sera alors envoyée, à son choix, par courrier électronique ou par courrier postal.

La plateforme Votaccess sera ouverte à compter du 11 juin 2013. La possibilité de demander une carte d'admission par Internet avant l'Assemblée Générale, prendra fin le 1er juillet 2013 à 15 heures, heure de Paris.

Il est recommandé de ne pas attendre la veille de l'Assemblée Générale pour demander sa carte d'admission.

3. Pour voter à distance ou se faire représenter à l'Assemblée Générale

3.1. Vote à distance ou par procuration par voie postale

Les **actionnaires au nominatif** reçoivent automatiquement le formulaire de vote, joint à la brochure de l'Assemblée Générale, qu'ils doivent compléter, signer et renvoyer à BNP Paribas Securities Services (CTS - Service Assemblées – 9 rue du Débarcadère - 93 761 Pantin Cédex).

Les **actionnaires au porteur** doivent retourner leur formulaire de vote dûment rempli et signé à leur intermédiaire financier habilité qui assure la gestion de leur compte titres. Celui-ci justifiera de leur qualité d'actionnaire et retournera le formulaire à BNP Paribas Securities Services, accompagné d'une attestation de participation.

Pour être pris en compte, les formulaires doivent parvenir à BNP Paribas Securities Services, au plus tard la veille de l'Assemblée à 15 h 00, soit au plus tard le 1er juillet 2013 à 15 h 00 (heure de Paris).

Tout actionnaire ayant déjà exprimé son vote par correspondance, envoyé un pouvoir ou demandé une carte d'admission, ne peut plus choisir un autre mode de participation, mais peut céder tout ou partie de ses actions.

L'article R. 225-79 du Code de commerce permet également la notification de la désignation et/ou de la révocation d'un mandataire par voie électronique.

Les **actionnaires au nominatif** doivent faire leur demande sur le site Internet de BNP Paribas Securities Services: PlanetShares – My Shares (www.planetshares.bnpparibas.com) en se connectant avec leurs identifiants habituels et en allant sur la page « Mon espace actionnaire – Mes assemblées générales » puis enfin en cliquant sur le bouton « Désigner ou révoquer un mandat ».

Les actionnaires au porteur:

- doivent envoyer un courriel à l'adresse paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com. Cet email devra obligatoirement contenir les informations suivantes : nom, prénom, adresse, références bancaires complètes du mandant ainsi que les nom, prénom et si possible adresse du mandataire ;
- doivent obligatoirement demander à leur intermédiaire financier qui assure la gestion de leur compte titres d'envoyer une confirmation écrite à BNP Paribas Securities Services par courrier (CTS Services Assemblées 9, rue du Débarcadère 93761 Pantin Cedex).

Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et/ou traitée.

Afin que les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie électronique puissent être valablement prises en compte, les courriels et/ou confirmations écrites de l'intermédiaire financier devront être réceptionnés comme indiqué ci-dessus par BNP Paribas au plus tard la veille de l'assemblée, à 15 heures (heure de Paris) soit au plus tard le lundi 1er juillet 2013 à 15 heures (heure de Paris).

3.2. Vote à distance ou par procuration par voie électronique pour les actionnaires au nominatif

Les titulaires d'actions au nominatif qui souhaitent voter ou donner procuration par Internet peuvent accéder au système Votaccess, via le site https://planetshares.bnpparibas.com.

Les actionnaires au nominatif pur, devront se connecter au site Planetshares avec leurs codes d'accès habituels. Les actionnaires au nominatif administré recevront leur courrier de convocation, qui précisera leur identifiant. Cet identifiant leur permettra d'accéder au site Planetshares et d'obtenir leur mot de passe.

Dans le cas où l'actionnaire ne serait plus en possession de son identifiant ou de son mot de passe, il peut contacter le numéro 0 800 509 051 mis à sa

Après s'être connecté, l'actionnaire au nominatif peut accéder à Votaccess via le menu « Mon espace actionnaire », en cliquant sur « Mes assemblées générales ». Une synthèse de ses droits de vote s'affichera, lui permettant ainsi de cliquer sur le lien « Accès Vote électronique » dans la barre d'informations à droite. Il sera redirigé vers le site de vote en ligne, Votaccess, où il pourra saisir ses instructions de vote, ou désigner ou révoquer un mandataire. En outre, il aura la possibilité d'accéder, via ce même site, aux documents de l'Assemblée Générale.

La plateforme Votaccess pour cette Assemblée sera ouverte à compter du 11 juin 2013. La possibilité de voter, donner pouvoir ou révoquer un mandataire par Internet avant l'assemblée, prendra fin le 1er juillet 2013 à 15 heures, heure de Paris.

Il est recommandé de ne pas attendre la veille de l'assemblée pour saisir ses instructions.

Lorsque l'actionnaire a déjà exprimé son vote à distance ou par Internet, envoyé un pouvoir ou demandé une carte d'admission, il ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'Assemblée.

4. Questions écrites

Tout actionnaire a la faculté de poser par écrit des questions auxquelles le Conseil d'administration répondra en cours d'Assemblée. Ces questions écrites doivent être envoyées au siège social d'ALSTOM (à l'attention du Président du Conseil d'administration d'ALSTOM – « Questions écrites à l'Assemblée » -3, avenue André Malraux, 92 300 Levallois-Perret) par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par télécommunication électronique à l'adresse suivante "investor:relations@chq.alstom.com", au plus tard le 4ème jour ouvré précédant la date de l'Assemblée, soit le 26 juin 2013 à 0 h 00 (heure de Paris). Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire financier habilité.

Conformément à la législation en vigueur, une réponse commune pourra être apporté à ces questions dès lors qu'elles présenteront le même contenu ou porteront sur le même objet. La réponse à une question écrite sera réputée avoir été donnée dès lors qu'elle figurera sur le site Internet d'ALSTOM www.alstom.fr / Investisseurs / Assemblée Générale

5. Informations et documents mis à disposition des actionnaires

Conformément à la loi, les documents devant être mis à la disposition des actionnaires dans le cadre de cette Assemblée, seront disponibles dans les délais légaux au siège de la Société, 3, avenue André Malraux, 92300 Levallois-Perret, à compter de la publication de l'avis de convocation et au moins pendant les quinze jours précédant l'Assemblée, soit le 17 juin 2013.

Par ailleurs, cet avis de convocation ainsi qu'une présentation des résolutions soumises à l'Assemblée peuvent être consultés sur le site Internet d'ALSTOM à l'adresse : www.alstom.fr / Investisseurs / Assemblée Générale.
En outre, l'ensemble des documents et informations prévus à l'article R.225-73-1 du Code de commerce peuvent être consultés sur le site Internet

d'ALSTOM à la même adresse, au plus tard le 21ème jour précédant l'Assemblée, soit le 11 juin 2013. Le texte des points ou projets de résolutions présentés le cas échéant par les actionnaires seront publiés à cette même adresse. L'Assemblée fera l'objet d'une retransmission en direct et en différé sur le site Internet d'ALSTOM.

Le Conseil d'administration.

1303256